

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-1 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Allemand-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-2 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Allemand-Anglais] EAD	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :



Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Méglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-3 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Arabe-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-4 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Chinois-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-5 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Espagnol-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

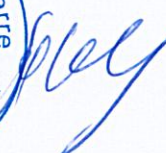
Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-6 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Espagnol-Anglais] EAD	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-7 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Grec-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-8 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Italien-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-9 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Portugais-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-10 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Russe-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-11 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [2 Langues vivantes sauf Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-12 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues étrangères appliquées [Allemand - Espagnol] EAD	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-13 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Allemand-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-14 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Allemand-Anglais] EAD	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-15 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Chinois-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-16 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Espagnol-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-17 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Espagnol-Anglais] EAD	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-18 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Grec-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-19 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Italien-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-20 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Portugais-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-21 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Russe-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-22 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [2 Langues vivantes sauf Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDIA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

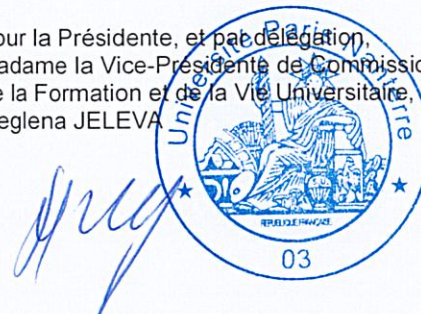
Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-23 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Allemand - Espagnol] EAD	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-24 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame BAUDIER Valérie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues étrangères appliquées [Arabe-Anglais]	- DUFFE Aura - Kirill GANZHA - HAJ ISMAIL ZOUAGHA Rim - MOLINARO Natalia - QUAQUARELLI Lucia - HAMDA Kalthoum - PERUCHI Ingrid - AMAYA SALAS Paz - TAILLOT Allison - LEHMANN CHINE DALILA - Marie LAUREILLARD

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-25 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Thierry Labica

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais]	- Olivier Hercend - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-26 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Cécile Birks

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales [Anglais] EAD	- Flore Coulouma - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-27 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Cohen-Avenel Pascale

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Allemand]	- Sibylle Sauerwein - Katia Schubert - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-28 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Menard Béatrice

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Espagnol]	- François Malveille - Diana Burgos - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-29 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Amélie PIEL

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Espagnol] EAD	- François Malveille - Diana Burgos - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-30 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Benucci Alessandro

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Italien]	- Contarini Silvia
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-31 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Christophe Araujo

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Portugais]	- Plácido Corderio Gonçalo - Graça Dos Santos - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-32 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Carandell Zoraida

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 2e an mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales [Etudes européennes et internat]	- Plácido Corderio Gonçalo - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-33 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Thierry Labica

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Anglais]	- Olivier Hercend
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-34 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Cécile Birks

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Anglais] EAD	- Flore Coulouma - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-35 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Cohen-Avenel Pascale

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Allemand]	- Sibylle Sauerwein - Katia Schubert - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-36 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Menard Béatrice

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Espagnol]	- François Malveille - Diana Burgos - - - - - - -

ARTICLE 2 :

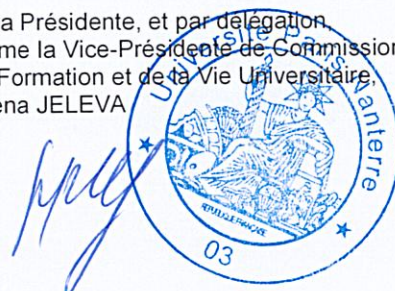
Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-37 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Amélie PIEL

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Espagnol] EAD	- François Malveille - Diana Burgos - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-38 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Benucci Alessandro

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Italien]	- Contarini Silvia - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-39 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Christophe Araujo

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères [Portugais]	- Plácido Corderio Gonçalo - Graça Dos Santos - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-40 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Carandell Zoraida

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 3e an mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales [Etudes européennes et internat]	- Plácido Corderio Gonçalo - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-41 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Buckwalter Elvis

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence pro mention Métiers du commerce international [Management de projets internationaux]	- Mellor Nicole - Richard Sébastien - Restrepo Katerine - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-42 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Ingrid Hayes

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention Histoire - mention LLCER [Anglais] [Histoire]	- Slimane Hargas - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-43 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Ingrid Hayes

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention	- Marie Lecouvey
Histoire - mention LLCER	-
[Espagnol] [Histoire]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

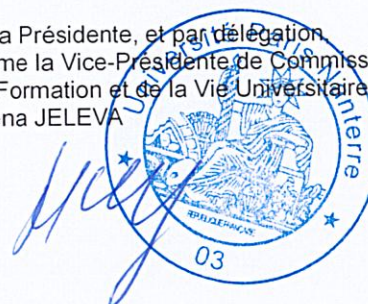
Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-44 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Ingrid Hayes

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Slimane Hargas
Histoire - mention LLCER	-
[Anglais] [Histoire]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-45 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Ingrid Hayes

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Marie Lecouvey
Histoire - mention LLCER	-
[Espagnol] [Histoire]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :



Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA *



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-46 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Lemhajeb-Lehmann Sabine

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention Sciences du langage - mention LLCER [Anglais] [Sciences du langage]	- Sophie Raineri - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-47 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Lemhajib-Lehmann Sabine

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention Sciences du langage - mention LLCER [Espagnol][Sciences du langage]	- Marie Lecouvey - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-48 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Lemhajeb-Lehmann Sabine

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention Sciences du langage - mention LLCER [Anglais] [Sciences du langage]	- Sophie Raineri
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-49 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Lemhajeb-Lehmann Sabine

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention Sciences du langage - mention LLCER [Espagnol][Sciences du langage]	- Marie Lecouvey - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-50 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention	- Pouget Jean-Michel
LLCER [Anglais] - mention	- Sibylle Sauerwein
LLCER [Allemand] [LLCER	-
[Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-51 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention	- Decante Araya Stéphanie
LLCER [Anglais] - mention	-
LLCER [Espagnol] [LLCER	-
[Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-52 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention	- Benucci Alessandro
LLCER [Anglais] - mention	-
LLCER [Italien] [LLCER [Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-53 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention	- Christophe Araujo
LLCER [Anglais] - mention	-
LLCER [Portugais] [LLCER	-
[Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-54 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Christophe Araujo

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 2e an mention	- Stéphanie Decante
LLCER [Espagnol] - mention	- Marie Lecouvey
LLCER [Portugais] [LLCER	-
[Espagnol]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-55 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Pouget Jean-Michel
LLCER [Anglais] - mention	- Sibylle Sauerwein
LLCER [Allemand] [LLCER	-
[Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-56 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Decante Araya Stéphanie
LLCER [Anglais] - mention	-
LLCER [Espagnol] [LLCER	-
[Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-57 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Benucci Alessandro
LLCER [Anglais] - mention	-
LLCER [Italien] [LLCER [Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-58 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schneider Florence

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Christophe Araujo
LLCER [Anglais] - mention	-
LLCER [Portugais] [LLCER	-
[Anglais]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

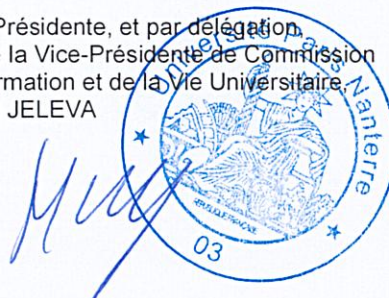
Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-59 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Christophe Araujo

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Double Licence 3e an mention	- Stéphanie Decante
LLCER [Espagnol] - mention	- Marie Lecouvey
LLCER [Portugais] [LLCER	-
[Espagnol]]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-2026-66-60 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Buckwalter Elvis

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence pro mention Métiers du commerce international [Management de projets internationaux]	- Claire Labarbe - Danièle Kahn - Shaban Luzha - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-61 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur ARNAUD Pierre

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Etudes européennes et internationales [Affaires internationales et négociation interculturelle]	- Heurtebize Frédéric -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-62 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Raviot Jean-Robert

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Etudes européennes et internationales [Etudes russes et post-soviétiques]	- Le Huerou Anne -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-63 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Buckwalter Elvis

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention LEA [Management interculturel et inter (M2) : Comm inter : corporate, numérique, événementiel]	- Duran-Froix Jean-Stéphane -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-64 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Buckwalter Elvis

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention LEA [Manag interculturel et inter (M2I) : Inter Business Dvp : mk, commerce, tourisme d'affaires]	- Duran-Froix Jean-Stéphane -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-65 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT _MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Gould Charlotte

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais]	- Brailowsky Yan - Tadié Benoît

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-66 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Brailowsky Yan

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais] EAD	- Gould Charlotte - Tadié Benoît

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-67 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schubert Katja

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention LLCER [Allemand : Kulturwissenschaften / Cultural studies]	- Sylvie Le Grand - Sibylle Sauerwein

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-68 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Couderc Christophe

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] EAD	- Christophe Mileschi -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-69 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Contarini Silvia

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Parcours international]	- Danièle Kahn-Paycha -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-70 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Couderc Christophe

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] - Espagnol	- Christophe Mileschi - Placido Cordeiro Gonçalo

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-71 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Mileschi Christophe

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] - Italien	- Couderc Christophe - Placido Cordeiro Gonçalo

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-72 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Plácido Cordeiro Gonçalves

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] - Portugais	- Couderc Christophe - Christophe Mileschi

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-74 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Agnès Leroux

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention MEEF, 2nd Degré [Anglais]	- Agnes Muller - Pascale Manoilov

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-75 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Cailleux Dorothée

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention MEEF, 2nd Degré [Allemand]	- Sauerwein Sibylle -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-76 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Touboul Eva

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 2e an mention MEEF, 2nd Degré [Espagnol]	- Lepage Caroline -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-77 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Madame Katja Schubert

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Etudes européennes et internationales [Affaires internationales et négociation interculturelle]	- Sylvie Le Grand - Sibylle Sauerwein

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-78 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Raviot Jean-Robert

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Etudes européennes et internationales [Etudes russes et post-soviétiques]	- Le Huerou Anne -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-79 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT _-MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Duran Froix Jean-Stéphane

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention LEA [Management interculturel et inter (M2I) : Comm inter : corporate, numérique, événementiel]	- Buckwalter Elvis -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-80 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Duran Froix Jean-Stéphane

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention LEA [Manag interculturel et inter (M2I) : Inter Business Dvp : mk, commerce, tourisme d'affaires]	- Buckwalter Elvis -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-81 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame GOULD Charlotte

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais]	- BRAILOWSKY Yan - TADIE Benoît

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-82 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT _-MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur BRAILOWSKY Yan

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes anglophones : Anglais] EAD	- GOULD Charlotte - TADIE Benoît

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-83 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Schubert Katja

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention LLCER [Allemand : Kulturwissenschaften / Cultural studies]	- Sylvie Le Grand - Sibylle Sauerwein

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-84 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Couderc Christophe

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] EAD	- Christophe Mileschi -

ARTICLE 2 :

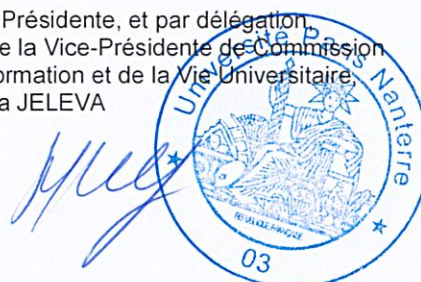
Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-85 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Contarini Silvia

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Parcours international]	- Danièle Kahn-Paycha -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-86 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Couderc Christophe

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] - Espagnol	- Christophe Mileschi - Placido Cordeiro Gonçalo

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-87 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Mileschi Christophe

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] - Italien	- Silvia Contarini - Couderc Christophe

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-88 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

Le Président :

- Monsieur Plácido Cordeiro Gonçalo

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [Etudes romanes] - Portugais	- Couderc Christophe - Christophe Mileschi

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-90 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Pascale Manoïlov

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention MEEF, 2nd Degré [Anglais]	- Agnès Leroux - Pascale Manoïlov

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-91 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;
Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;
Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Cailleux Dorothée

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention MEEF, 2nd Degré [Allemand]	- Sauerwein Sibylle -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2026-66-92 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR LCE est composée comme suit :

La Présidente :

- Madame Touboul Eva

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
- Master 1 an mention MEEF, 2nd Degré [Espagnol]	- Lepage Caroline -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, la Directrice de l'UFR LCE et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 avril 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglena JELEVA

